

SOCIÉTÉ

Violences d'enfants sur leurs parents, l'autre tabou des drames intrafamiliaux

On les appelle « violences sur ascendant »,... et elles restent la plupart du temps tapies entre les murs du foyer familial. Les responsables du Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) décryptent un phénomène encore méconnu, dont les racines se trouvent souvent dans un environnement lui-même violent.

On ne connaît que trop le fléau des violences sur conjoint. Trop souvent aussi, des parents ont à répondre de brutalité envers leur progéniture... Mais le cas inverse, en revanche, est nettement moins exposé. Et pourtant : les violences d'enfants sur parents sont bel et bien aussi une réalité, mais une réalité cachée, dissimulée, encore rarement mise en lumière. Et cela peut se comprendre.

« Dans l'Aude, et le constat est probablement identique au plan national, la prise en compte des violences sur ascendant est aujourd'hui équivalente à celle des violences conjugales il y a quinze ou vingt ans », explique Charlotte Unal, la directrice du Centre d'information des droits des femmes et des familles de l'Aude (CIDFF). « Ces faits restent tabous car les parents victimes culpabilisent. Ils ont en charge l'éducation, la protection et le bien-être de leur enfant, et se disent que c'est de leur faute s'il est violent envers eux ». Pour les adultes, passer sous silence de telles agressions est d'autant plus inévitable que les victimes sont bien souvent...

des mères. « On peut quitter un concubin, mais on ne peut jamais dire "mon ex-enfant", souligne la responsable. La filiation ne disparaît jamais. Si son enfant est mineur, il ne viendra même pas à l'esprit de la mère d'aller déposer plainte ». Du coup, le CIDFF de l'Aude n'enregistre guère plus que « trois ou quatre cas par an » : des statistiques probablement loin du compte, et que les deux mois de confinement n'ont pas revu à la hausse.

« La victime trouve toujours des raisons extérieures poussant son enfant à agir de la sorte », indique la présidente Marie-Christine Munoz. « Mauvaise note, crise d'adolescence... Dans le cadre du confinement, on évoque le fait qu'ils ne peuvent plus sortir, faire du sport, se dépenser... »

La victime trouve toujours des raisons extérieures

Dès lors, comment les équipes du CIDFF peuvent-elles identifier les situations alarmantes ? « La plupart du temps, de manière très détournée, affirme Charlotte Unal. Notre association dispose d'un service d'insertion sociale et professionnelle, où les personnes viennent s'informer. C'est en leur demandant comment ça se



Marie-Christine Munoz et Charlotte Unal, du centre d'information des droits des femmes et des familles de l'Aude (CIDFF).

passer au sein de leur foyer que parfois, une phrase ou un témoignage va nous alarmer. Au fil des échanges, on se rend compte que l'agression physique ou verbale n'était pas la première, que les violences prennent différentes formes... Notre travail consiste à faire prendre conscience au parent qu'il est victime, et surtout que des possibilités de changement existent ».

Car ce qui pousse une mère à prendre sur elle, c'est aussi la peur de se voir retirer cet enfant qu'elle continue d'aimer, malgré tout. Les deux responsables soulignent donc les spécificités d'une prise en charge moins répressive que préventive. « Lorsqu'un cas est signalé, la Protection de

l'enfance mène d'abord une enquête sociale, puis des interventions extérieures se rendent au domicile afin de soutenir la fonction parentale. Bien sûr, en cas d'actes délictuels commis par l'enfant, la PJJ entre en action. » Centres ou foyers d'accueil, si besoin en alternance, peuvent être alors préconisés. « Ce qui peut parfois dissuader des mamans de parler... »

Le CIDFF insiste pourtant : « Prendre en charge l'enfant en amont et l'accompagner, c'est améliorer la relation parent-enfant mais aussi préparer l'adulte que ce dernier sera demain ». Parce qu'un mineur basculant dans la violence est « tout à la fois auteur et victime ».

Lionel Ormières

Une question d'imitation

Les recherches manquent pour cibler avec précision et systématisme ce qui pousse un enfant à devenir violent à l'encontre de ses parents, et spécialement de sa mère. Cependant, Marie-Christine Munoz et Charlotte Unal constatent la faculté des plus jeunes à reproduire le comportement de leur entourage. « L'éducation d'un enfant passe en grande partie par l'imitation : l'enfant va mimer l'attitude des parents... Or les violences peuvent faire partie de ces transmissions. » Un enfant victime ou témoin de tels actes dans le cercle familial pourrait ainsi être amené à les

reproduire plus tard, les considérant comme naturels. « S'il n'y a pas d'étude sur le sujet, on constate néanmoins dans ce genre de dossiers que l'histoire familiale du foyer est déjà marquée par des faits de violence, poursuivent les responsables. Elles peuvent être physiques, économiques, sexuelles, psychologiques ou verbales ». Les conséquences d'un tel contexte s'avèrent potentiellement terribles : « En cas de séparation avec le conjoint violent, il arrive, faute de suivi, que l'enfant prenne la "suite" et agresse sa mère à son tour ».